



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le droit de manifester, oui. Le droit de saccager, non !

À la suite des manifestations de ce week-end, nous **tenons à exprimer notre colère** face aux violences, aux pillages et aux destructions qui ont accompagné ces rassemblements.

Le droit de manifester est un droit fondamental. Le droit de piller, de brûler, de voler et de détruire n'en est pas un.

Aucune revendication, quelle qu'elle soit, ne saurait justifier la violence, les intimidations ou les actes de vandalisme.

Brûler des bâtiments, incendier des véhicules de particuliers, s'en prendre aux véhicules des pompiers, caillasser les gendarmes, piller les commerces, briser des vitrines et détruire des biens ne relève plus d'une manifestation pacifique. Ce sont des actes graves, qui mettent en danger des vies humaines, fragilisent notre sécurité collective et portent atteinte au travail de celles et ceux qui font vivre nos villes et nos villages.

Derrière chaque commerce saccagé, il y a un commerçant, une famille, des décennies de travail et des salariés qui se retrouvent sans emploi. Derrière chaque véhicule incendié, il y a un citoyen qui subit les conséquences d'une violence dont il n'est pas responsable. Derrière chaque intervention des forces de l'ordre et des secours, il y a des femmes et des hommes qui risquent leur vie pour protéger les autres.

Qui va payer ? Le contribuable, bien sûr. Et qui sont-ils ?

Des entrepreneurs, des citoyens, des commerçants, des travailleurs, des communes, des parents des manifestants, des parents des meneurs, des casseurs, c'est-à-dire vous, nous. Expliquez-moi la logique... **Je casse, je brûle, je pille et les contribuables paient, c'est-à-dire les parents de manifestants, des meneurs, des casseurs !!**

Nous demandons que les responsables de ces violences et de ces dégradations soient identifiés et répondent de leurs actes dans le cadre de la loi.

Manifester, oui. Revendiquer, oui. Exprimer son désaccord, oui.

Piller, brûler, voler, caillasser et détruire : NON !

Fait le 19 octobre 2026, à Niedernai

Valérie RUSCHER, maire de Niedernai


Le Maire
Valérie RUSCHER

